



A NOS ABONNÉS.

Comme nos lecteurs peuvent le voir par le présent numéro, nous avons effectué les améliorations importantes que nous avions annoncées.

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 5 OCTOBRE 1883

Une assemblée conservatrice à St. Jean.

Comme nos lecteurs pourront le constater par les procès verbaux que nous publions plus loin, il y a eu, le 20 septembre dernier, une assemblée à St. Jean.

Comme nous l'avons dit, une assemblée s'est tenue à St. Jean, le 20 septembre dernier, au lieu d'avoir lieu dans cette ville, au Centre de la ville.

Or, ce que nous avons dit, en butte à la suspicion de ses congénères politiques, c'est de certains propos tenus sur la rue.

La vérité est que M. Carreau, semblerait depuis un certain nombre de mois, très-disposé à abandonner le drapeau arboré par MM. Beaubien, Bellefleur, etc.

Un de nos chefs veut nous trahir, se dit-on, il faut l'en empêcher ou l'exclure de notre sein. Nous voulons pour nous diriger, non pas de ces girouettes politiques, ayant dans la poitrine, un cœur de poule et dans la tête, une cervelle...

Ces discours se répétaient en comité et en l'absence de M. Carreau, qui en était l'objet.

En face de cette double alternative, un homme à esprit moins soumis et au cœur moins humble se fut fâché tout rouge contre ceux qui étaient venus l'accuser d'insouciance, etc.

Elle résulta — Que cette assemblée regrette la tentative d'opérer une division dans les rangs conservateurs faite par la faction connue sous le nom de "Castors."

attachement pour le gouvernement Mousseau et promit de proclamer partout, la scrupuleuse honnêteté de M. Sénéchal et les vertus très-évangéliques de M. Chapleau.

M. A. N. Charland en profita cependant pour faire une profession de foi définitive dans le sens du parti conservateur, ce qui lui valut les applaudissements de ceux qui comme lui, embrassent à certaine époque, la politique d'affaires de M. Chapleau.

M. Charland commença par dire que, à l'attendu si longtemps pour en venir à l'ordre du jour, M. Charland, répétait-il avec emphase, à tous ceux qui voulaient l'entendre, que non seulement il n'avait pas renié son parti, mais qu'il était plus libéral que tous les libéraux.

Non, monsieur Charland, quoique vous fussiez, vous avez perdu la confiance de vos concitoyens comme homme politique. Peut-être réussirez-vous encore, de temps à autre, à amuser vos nouveaux alliés par vos lazzi à l'adresse de ceux qui ont été vos adversaires.

Parce que nous ne parlons ici que de M. Charland, qu'on n'aïlle pas croire toutefois qu'il soit le seul, parmi ceux qui assistaient à cette fameuse assemblée du 20 septembre, méritant la rude leçon que nous lui infligeons aujourd'hui.

Il ne nous reste plus qu'un mot à dire et c'est aux véritables conservateurs présents à cette assemblée, que nous l'adressons.

Le 20 du courant une assemblée de conservateurs fut convoquée à St. Jean pour diverses fins, entre autres celle de compléter l'organisation d'un club ou association conservatrice et de procéder, à une date ultérieure, à la nomination des officiers et à la réception des membres.

M. Félix Coté fut appelé à agir comme président. M. A. N. Charland expliqua le but de la réunion et fit quelques observations relativement aux tentatives de scission que faisaient depuis quelque temps un petit nombre de prétendus conservateurs connus sous le nom de "Castors" et dit qu'il était important de constater si ces messieurs avaient des partisans parmi nous.

Proposé par M. Duncan Macdonald, Chas. Arpin, J. P. Carreau, Le Chaput, W. Drummond, J. B. Decelles, père, A. D. Girard, J. A. Lomme, Pierre Gaudin, Eug. Archambault, E. J. Wheeler, Dr. L.A. Trudeau, Ed. Macdonald et J. Meunier; secondé par MM. L. G. Macdonald, A. N. Charland, N. H. Beaulieu, E. Labonté, Jos. Boucher, C. Stepien, Jous. Séguin, W. Finlay, John T. Roy, Modeste Guillet, Ed. Marcoux, Alex. Macdonald, Pierre Robert, Jules Quessé, fils, I. Hevey, S. Dunn, J. B. Decelles, fils, El. Poutre, Jacques Dupuis, Chas. Roy, Jos. Brousseau, Pierre Roy, Ed. Marchand et Alphonse Decelles.

Quoique cette assemblée regardée comme ennemie de la cause conservatrice, elle fut l'abandonnée sous prétexte de réformer le parti dans la province de Québec.

Quoique ces prétendus conservateurs soient copieux des protestations et au New de St. Jean, à la Gazette, à la Minerve et au Monde de Montréal, avec prière de publier.

D'après les rumeurs qui circulent dans la presse, nous ne serions pas loin d'un changement de ministère. M. Mousseau, certain de voir son élection annulée encore une fois et être déqualifié pour sept ans, fait retarder la publication du rapport de l'élection de Jacques-Cartier dans la Gazette officielle, afin d'éviter une contestation qui lui serait fatale.

Malgré les retours dans l'élection d'Algoma, nous ne sommes pas tous conquis, d'après les dernières nouvelles, M. Lyon, le candidat libéral, l'emporte sur son adversaire M. Plummer, par une grosse majorité.

Notre liste des prix comprendra les prix de la Société d'Agriculture du Comté de St. Jean à l'exposition du 25 sept. 1883.

Concours des terres. Pour le comté — Le Prix Jean Baptiste Baillargeon, 2e Hugh Monaghan, 3e Israhel Ménard, 4e Charles Hébert, 5e Joseph Déland.

Concours des récoltes sur pied. Blé — Le Prix J. B. Masten, 2e Georges Peacock, 3e Michel Guertin, 4e Prosper Cheeseman.

Patates — Le Prix George Moore, 2e John P. Hodgson, 3e Joseph Mollieur, 4e Hugh Monaghan.

Carottes — Le Prix Hugh Monaghan 2e J. Bte. Granger, 3e Pas de compôteur.

Jardins. — Le Prix Benoit Bouchard, 2e Joseph Remillard, 3e Achille Langlois, 4e Henry Egglefield, 5e Edouard Langlois.

Étalons au-dessus de 3 ans. — Le Prix François Pinsonnault, 2e Benjamin Smith, 3e J. P. Hodgson, 4e Onézime Trudeau.

Pouliches de 3 ans. — Le prix, Médard Deland, 2e Chas Hébert, 3e Michel Guertin, 4e W. C. Elvirge.

Taureaux de 3 ans et au-dessus. — Le prix Chas Robinson Jr., 2e Benoit Bouchard, 3e pas de compôteur, 4e do.

Beaux de l'année. — Le Prix J. B. Masten, 2e John Barrowdale, 3e Dme V. W. H. Vanvliet.

Troisième division — Produits de laiterie etc., etc. Beurre. — Le prix Jules Gagnon, 2e Samuel Langlois, 3e Richard Robinson, 4e Joseph Remillard.

Dr. J. O. BASSARD DENTISTE 869 — Rue Ste. Catherine — 869 MONTREAL

Vente au le Shérif. Cause No. 149, Edouard Lafalle, demandeur, vs Samuel Lafalle, défendeur.

A vendre ou à louer. Un emplacement avec deux maisons, grange, écurie et autres dépendances situées à l'extrémité ouest de la rue Christie, mesurant 72 pieds de front sur 106 de profondeur.

tres; nous allons sacrifier chaque sept cent cinquante piastres sur les \$3,750 que nous recevons. M. Joly montrait qu'il avait du cœur, car, se voyant obligé de diminuer les salaires, il frappait sur les riches pour épargner les pauvres.

Par un vote en conseil No. 307, passé le 14 juillet dernier, les ministres recom mandèrent de retrancher divers montants, à des fins d'éducation et à différentes institutions, qui leur avaient été votés durant la dernière session.

Constatons d'abord que ce décret des ministres ne vaat pas le papier sur lequel il est écrit; qu'il faut toute l'ignorance de M. Mousseau, en droit constitutionnel, pour expliquer un semblable procédé.

Les ministres ont le contrôle des dépenses, et peuvent exercer une certaine direction, dans l'emploi des deniers publics, quand la loi leur en laisse. Ainsi, quand la législature permet au gouvernement de dépenser 216,905 piastres pour le service civil il peut les dépenser, mais il n'y est pas obligé; et comme aucun employé n'est indiqué nominativement comme ayant droit à telle somme, aucun employé ne peut réclamer un montant plutôt qu'un autre, la distribution des salaires étant laissée à la sagesse et à l'esprit de justice des ministres.

Salvons moi, les octrois ainsi votés par la législature nommément à telle institution, échappant au contrôle des ministres, si cette institution reste dans les conditions voulues par la loi. Les ministres peuvent bien se proposer de semblables octrois à la prochaine session, pour l'année 1884-85; mais leur pouvoir s'arrête là, suivant moi. Autrement, il dépendrait entièrement de l'arbitraire des ministres de payer ou de ne pas payer ce que la législature leur aurait ordonné de payer.

Mais j'ai encore quelques choses de plus amusant. Le gouvernement vient nous diriger sérieusement dans cet ordre en conseil: on va retrancher les 5,000 piastres, votées pour réparer les routes à l'épreuve du feu des palais de justice, dans les districts ruraux. Mais de deux choses l'une: ou ces votes sont bonnes, ou elles sont mauvaises. Si elles sont bonnes, qu'y a-t-il de si extraordinaire à faire voter les 5,000 piastres? Si elles sont mauvaises, est-ce une économie sage que de ne pas les réparer, et d'exposer le pays à voir les archives, qui y sont contenues, détruites quelqu'un de ces jours.

retranche 6,000 pour le service du cadastre et 10,000 piastres pour les arpentages. C'est tout simplement 16,000 piastres d'ouvrage que vous ne feriez pas et qu'il vous faudrait faire l'année prochaine ou une autre année. Mais n'avez pas cela une économie, car vous n'avez rien de plus à offrir que de vous faire rier de vous. De deux choses l'une, ou les besoins de la colonisation exigent cette dépense, et alors en ne la faisant pas vous allez faire souffrir la colonisation; ou bien cette dépense n'est pas requise, alors pourquoi vous faites-vous faire autruche à la gorge?

Mais voici le plus beau. Écoutez bien, c'est presque incroyable. Ce fameux ordre en conseil, la gloire de M. Mousseau et de la victoire de M. Wurtelle, fait savoir aux institutions de charité qu'on va leur ôter dix pour cent sur leur allocations, ce qui fait un total de 5,268 piastres. On rogne à une institution — les Petites Sœurs des Pauvres, à Montréal — dix piastres; à l'Œuvre de Saint-Hyacinthe, vingt piastres; à une autre, l'Asile de Petites Enfants, à Longueuil, dix piastres, et ainsi de suite jusqu'au montant total que nous venons de nommer.

N'est-il pas de la dernière inconvenance, n'est-ce pas le comble de l'humiliation pour un gouvernement, de venir dire à des institutions de charité: "Sur notre recommandation, le pays vous a voté 10 piastres; mais, je regrette de vous le dire, il ne peut vous en donner que quatre-vingt-dix." Quand un gouvernement en est rendu là, on se demande si ça vaut la peine d'en avoir un. [Rires et applaudissements.]

dépens, en imitant M. Joly qui, quoique protestant, ne touchait pas, lui, aux institutions de charité.

Il est bien évident que M. Chapleau, lui, qui est le type de la constance, et qui se croit aussi inflexible que le pape, n'a pas jugé à propos de donner au sujet de ces économies, une verte leçon à M. Mousseau, qui le mérite, comme celle qu'il donnait en 1879 aux libéraux, qui ne le méritaient pas. Voici une petite brochure, publiée par mon ami M. Tarte, en 1878, et qui contient le grand discours prononcé par M. Chapleau à Lévis, le 10 mars. A la page 28, je trouve les paroles significatives que voici:

"Maintenant je vous signalerai l'autre piège que l'on va tendre à votre crédulité, à votre bonté foi: l'économie, le retranchement dans toutes les branches de l'administration."

"Voilà le programme éternel des gouvernements qui n'en ont pas; voilà la panacée, la tisane gémérante de tous maux que les charlatans politiques vendent sur le marché des dapes. De tout temps à guai a pris les moineaux. "Semer de la graine d'idiot, disait un malin, il poussera des actionnaires. " Sous le nouveau régime, on veut semer de la graine de chrétien, espérant qu'il poussera des votes."

"On les a vus à l'œuvre, ces gouvernements de retranchement, l'économie, on les a vus en 1863, en 1874; on les voit encore aujourd'hui à Ottawa. En 1863, le peuple, dans son mépris pour ces petits hommes, les avait baptisés avant de les chasser, du nom de gouvernement de bonshommes chandeliers. Leur économie, en effet, n'avait consisté qu'à retrancher quelques centaines de piastres à nos institutions de charité et à l'eter sur les pavés quelques messagers ou employés sans fortune et sans position... Quel a été le résultat de ce grand programme? Plus de trois millions de taxes nouvelles, plus de cent millions d'emplois additionnels et un déficit énorme, augmentant tous les jours."

Alors, M. Mousseau, n'oubliez pas de répondre à ce discours de M. Chapleau, car c'est vous évidemment, qu'il désigne, et par comble d'ironie, il vous appelle le petit homme. [Rires et applaudissements.]

Mais voici qui devient sérieux. Tandis que M. Mousseau enlève aux sources de charité ce qui est nécessaire pour soutenir les pauvres, il fait des présents à droite et à gauche. Le 5 septembre, il a 500 piastres à M. Labelle, agent du chemin de fer, le 18 du même mois, 400 piastres à M. Fréche, un autre agent; plus tard 1,500 piastres à M. Davis, directeur du chemin; 720 piastres à M. L. A. Robitaille, frère du Lieutenant Gouverneur; le 22 novembre 1882, 1000 piastres à M. L. Mouton, et le 12 décembre, 300 piastres à E. Rodier; 195,73 à A. Paré; 125 piastres à Angers; 400 piastres à T. Maheux; 195,63 à M. A. McCollum; 500 piastres à J. B. Vanasse et 120 piastres à A. Perron. Enfin le 9 octobre, 500 piastres additionnelles à M. Prince, faisant un total de 6,676,26 accordés en pur don à des employés qui avaient été de très-bons salariés, sans le prétexte futile que, changeant de maître, ils devaient garder un bon souvenir de l'ancien. On a ordonné dans le teigne que ce soit à raison de la vente du chemin de fer de la province. C'était faux, en supplantant ce fait vrai, ce n'était pas au gouvernement qu'il s'agissait de payer, car il est spécialement alloué dans les contrats de vente, section 18 pour le contrat avec le syndicat du Pacifique, et section 12 pour le contrat avec le syndicat du chemin de fer du Nord, que les syndicats devaient garder les employés du gouvernement ou les indemniser raisonnablement, s'ils les renvoyaient.

Franchement, est-il possible de trouver chez un gouvernement autant de sottises et de malhonnêteté? PENSONS À L. A. ROBITAILLE. M. Mousseau n'a pas d'argent, pour les Sœurs de Charité, mais il en a pour M. L. A. Robitaille, le frère de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec. Ce monsieur, qui est gros et gras, a un pied, bon et bien, et onnes dents, et un service de la province en 1873 et recevait un salaire de 1,500 piastres. Pour des raisons qu'on ne connaît pas exactement, il fut forcé de donner sa démission, et en 1865, on le retrouva au service l'hon. M. Metrevey, qui construisait alors le chemin de fer du Nord. Le 13 septembre 1880, il y eut un rapport des ministres, recommandant qu'il fût nommé payeur sur le chemin de fer, avec un salaire de 1200 piastres, à compter du 1er du même mois. Ce salaire n'ayant pas été jugé suffisant, ne fut pas sanctionné par le Lieutenant-Gouverneur, non plus qu'un second rapport, passé quelques jours après, et alors en ne la faisant pas vous allez faire souffrir la colonisation; ou bien cette dépense n'est pas requise, alors pourquoi vous faites-vous faire autruche à la gorge?

Mais voici le plus beau. Écoutez bien, c'est presque incroyable. Ce fameux ordre en conseil, la gloire de M. Mousseau et de la victoire de M. Wurtelle, fait savoir aux institutions de charité qu'on va leur ôter dix pour cent sur leur allocations, ce qui fait un total de 5,268 piastres. On rogne à une institution — les Petites Sœurs des Pauvres, à Montréal — dix piastres; à l'Œuvre de Saint-Hyacinthe, vingt piastres; à une autre, l'Asile de Petites Enfants, à Longueuil, dix piastres, et ainsi de suite jusqu'au montant total que nous venons de nommer.

quinze ans, il ne pouvait recevoir, à tout événement, que 400 à 450 piastres; et, encore, en lui donnant illégalement le maximum de sa pension, c'est-à-dire trente-cinquantièmes d'un salaire de 1,500 piastres, il ne pouvait obtenir qu'environ 1,000 piastres. Et remarquez que M. Robitaille n'a pas contribué pour 50 piastres au fonds de retraite. Cependant il se retire avec une rente viagère de 1,274,40.

Il est étonnant que M. Mousseau, qui se sang et eau pour faire des économies, n'ait pas jugé à propos de commencer par M. Robitaille, un lieu d'enlever dix piastres à des Sœurs de charité, et de jeter sur le pavé de pauvres pères de familles. Mais ce qui est encore plus étonnant, c'est qu'un premier ministre puisse commettre de telles vilénies et espérer obtenir les votes des électeurs conservateurs.

LES 80,000 DE M. LACOSTE. M. Mousseau n'a pas d'argent pour les Sœurs, mais il en a toujours pour ses amis. L'honorable M. Lacoste est un excellent avocat de Montréal, et qui se trouve conseiller législatif sans trop avoir travaillé. Il paraîtrait, du moins, c'est M. Chapleau nous le dit dans son discours sur la vente du chemin de fer, que quand il s'est agi de rédiger les contrats qui ont été bien dépeuplés à province, l'honorable M. Lomager, alors procureur-général, a préparé les divers clauses qui devaient nous mettre si habilement dedans. Et comme il n'était pas très sûr d'avoir bien réussi, il a soumis son travail à l'avocat de M. Sénéchal, qui a complété l'œuvre du procureur-général, et s'est fait payer pour ce, le 2 octobre 1882, la modeste somme de CINQ MILLES PIASTRES. Pour rendre l'illégale encore plus flagrante, M. Mousseau a payé cette somme par un mandat spécial, la Chambre n'ayant rien voté sur cet objet.

M. Mousseau se défend en disant qu'il est innocent comme l'enfant qui vient du ventre, et qu'il ne peut pas lui qui a fait la dette, et qu'il ne pouvait s'empêcher de la payer. Or il est constant qu'il n'y avait pas de prix fixé, et il est admis de tout le monde que ce prix est trop élevé. M. Mousseau n'était pas obligé de payer et il ne devait pas payer.

Encore un nouveau crime sur une conscience déjà trop chargée [Rires et applaudissements.] CONTRACT DE BEAUFORT. Le 1er mai dernier expirait le contrat fait dix ans auparavant, entre le gouvernement et les propriétaires de l'Asile de Beaufort, pour l'entretien des aliénés. Le prix fixé dans ce contrat était de \$143, pour chacun des premiers 650 aliénés, et \$132 pour chaque aliéné au-dessus de 650 le minimum des patients devant être de 650. En 1875, alors que tout était bien cher, les Sœurs de la Providence firent un contrat avec le gouvernement, s'engageant à entretenir les aliénés à raison de cent piastres par tête, et sans fixer de minimum; et aujourd'hui, les Sœurs de St. Ferdinand d'Halifax, dans le comté de Mégantic, reçoivent nos aliénés à raison de \$80 par tête.

Durant la dernière session, j'ai prétendu que les propriétaires de l'Asile de Beaufort ne devaient pas recevoir plus que les Sœurs de la Providence, c'est-à-dire \$100 par aliéné. Dans sa sagesse, M. Mousseau a décidé autrement, et il s'est fait payer sur un contrat de majorité docile, à faire un nouveau contrat pour dix ou vingt ans, à raison de \$133 par tête. On dit que de plus, le contrat a été passé et que le minimum a été porté à \$50. C'est tout simplement une infamie. Si les Sœurs peuvent entretenir nos aliénés pour \$100, les messieurs de Beaufort ne doivent pas charger plus cher. Tandis que M. Mousseau est obligé d'enlever aux Sœurs de Charité 100 pour 100 sur les allocations destinées aux pauvres, il fait un présent de \$83,000 par année aux propriétaires de l'Asile de Beaufort, et cela pendant dix ou vingt ans. Il y a, à Beaufort, me dit-on, de mille à douze cents patients et, en donnant trente-trois piastres par tête de plus que les Sœurs de la Providence demandent, M. Mousseau a gaspillé, sans raison aucune, au moins trente-trois mille piastres par année, ou 330,000 piastres pendant dix ans. C'est encore là une des belles transactions de M. Mousseau, qu'il ne manque pas de vous expliquer à sa façon, mais que vous manquez pas, j'en suis sûr, de condamner à la vote.

LES 80,000 DE SÉNÉCHAL. En 1882 M. Chapleau s'est fait octroyer à emprunter dans la province de Québec, au moyen de débentures non-rachetables, une somme de 3,000,000 et, pour arriver à placer ces débentures dans la province, il avait fait un marché avec un syndicat dont M. Sénéchal faisait partie, au moyen duquel le syndicat s'engageait à négocier 1,500,000 de ce emprunt. Comme garantie de l'exécution de ce contrat, M. Wurtelle avait exigé un dépôt de 30,000 piastres. Cette somme a été bien et dûment entrée comme recette dans la caisse du gouvernement, ce qui appert à la page 8 d'un document mis devant la Chambre, à la dernière session et contenant un sommaire des recettes et paiements de la province, du 1er juillet au 31 décembre 1882.

Il paraîtrait, pour une raison ou pour une autre, que le syndicat de M. Sénéchal n'a pas exécuté son contrat parfaitement, puisque M. Wurtelle a été obligé de s'adresser à la Banque de Montréal, pour avoir de l'argent, et cherche actuellement en Angleterre un emprunt de 2,500,000 piastres. Ce sont les journaux conservateurs qui nous apprennent la chose. D'après les conditions du marché, les 30,000 devaient appartenir à la province, du moment que M. Sénéchal manquait à ses engagements. Et, cependant, par un ordre en conseil sous le numéro 150 et en date du 5 mai 1883, M. Sénéchal a retiré ses 30,000 piastres. Pourquoi? Parce que c'est M. Sénéchal, il n'y a pas d'autre raison que celle-là, et M. Mousseau aurait bien tort de se torturer l'esprit, et se faire malgr en cherchant, car en trouvant d'autre: celle-là suffit, car du moment que M. Sénéchal le veut, M. Mousseau, qui est son esclave, n'a rien à dire.

L'AFFAIRE DE MOLOS. Voici encore une petite transaction qui prouve l'intérêt tout particulier que ce bon M. Mousseau porte à la caisse publique. Dans le mois de novembre 1881, M. Hector Fabre se porta la faillite de son portier adjudicataire à une vente du gouvernement de 9,000 acres de terrains à

phosphates, à raison de 8 piastres l'acre. Il se prétendait le procureur d'un monsieur de Molon, un français qui l'aurait chargé d'acheter des terrains, et qui ne lui avait pas donné pour cela que 3,000 piastres. Il y a des malins qui prétendent qu'il n'y avait pas plus de M. de Molon que sur la main et que c'était M. Sénéchal qui faisait le français, [Rires et applaudissements.] Toujours est-il que M. Fabre ne paya que 3,000 piastres sur les quinze mille et rencontra la balance au moyen d'un chèque non accepté de M. Sénéchal, chose formelle défendue par la loi. Les choses en restèrent ainsi jusqu'à la session de 1882, quand M. Marchand, qui est curieux comme un libéral, attira l'attention de la Chambre sur cette irrégularité. M. Flynn répondit que tout était correct et produisit une copie de lettre qu'il avait écrite à M. Fabre le 1er mars 1872, et dans laquelle il l'informait que le chèque était refusé, que la vente était annulée et que les 3,000 étaient confiés, au profit de la couronne. Débats de la législature pour 1882, page 962.

A la page 963, M. Chapleau dit: "Aujourd'hui le gouvernement, au lieu d'avoir perdu dans cette affaire, a au contraire gagné, car il a les 3,000 piastres payés au moment de l'enclenché, plus les terrains vendus."

Comme vous le voyez jusqu'à présent ça n'est pas trop mal. Mais il est entendu que M. Mousseau ne fera que des sottises. [Rires et applaudissements.] Ces 3,000 piastres lui pesaient sur la conscience, je suppose, ou notre premier ministre trouvait qu'il avait trop d'argent. Toujours est-il que le 16 juin 1883, un ordre en conseil No 20 a été passé pour autoriser la remise de ces trois mille piastres.

Qui les a eues? Je n'en sais rien. Je serais bien surpris si M. DeMolon en a jamais eu connaissance. Quand un pauvre colon néglige de payer sa rente ou ses instalments, sur le prix d'achat d'une terre de la Couronne, on ne le doit pas imputablement et on confie-t-on les sommes qu'il a jusqu'alors payées. Mais ce n'est qu'un colon! Ce n'est pas un gros monsieur et M. Sénéchal n'est pas là pour le protéger.

M. Mousseau a voulu terminer la session dernière par la tentative la plus hardie qui ait jamais été faite en Chambre: créer une nouvelle dette de 3,600,000 piastres. En 1882, M. Chapleau avait fait voter ses compagnies de chemin de fer un octroi de 6,000,000 d'acres de terre. Or il paraîtrait que les compagnies de chemins de fer s'insurgent mieux l'argent que les terres, et M. Mousseau, qui a le cœur aussi tendre que la tétine, ne put résister à la demande qui lui fut faite, trois ou quatre jours avant la fin de la dernière session, il fit distribuer un projet de résolutions transformant en argent ce subside en terres, à raison de soixante centins l'acre. C'était du coup endreter la province de 3,600,000 piastres et la forcer à trouver cette jolie somme pour les compagnies de chemins de fer.

Il est parmi les membres de l'assemblée législative un sentiment d'indignation à la vue de cette tentative audacieuse et stupide, que M. Mousseau dut renoncer son projet, qu'il avait pourtant bien l'intention de faire adopter. Ce fait n'a pas besoin de commentaires: un premier ministre qui aurait compris la situation financière de la province, qu'il n'aurait qu'à regarder dans les livres pour voir qu'elle devait près de vingt millions, qu'elle avait chaque année un déficit sur déficit, ne pouvait songer à augmenter ses embarras financiers, en l'écrasant d'une nouvelle dette de 3,600,000 piastres. Mais il était sûr que M. Mousseau ne manquerait jamais la chance de faire une sottise et de nous prouver combien nous avions été maladroits, l'an dernier, vous et moi, en laissant dire dans le comté de Jacques-Cartier.

CONCLUSION. J'ai fini de porter mes accusations. Vous voyez qu'elles sont claires et précises; qu'elles sont très graves et qu'elles sont toutes appuyées sur des documents authentiques. M. Mousseau va essayer à se défendre; il ne réussira pas. Je le défie de la manière la plus solennelle possible de se laver de toutes ces accusations.

Durant la session dernière, quand je l'accusais, il gardait le silence, et quand je le trouvais de se lever et de répondre, se joignant du côté de ses partisans serviles et qui recevaient cette injure sans protester, il me disait: "Je répondrai par la vote."

Almanach de Vennor pour 1884. La compagnie d'imprimerie de la Gazette de Montréal, a acquis de M. Vennor le manuscrit de son almanach pour l'année prochaine et elle l'imprimera en public en octobre, imprimant sur son bon papier et fini élégamment. M. Vennor déclare que la matière va être d'un intérêt sans précédent. Les libraires et les agents de journaux devront donc envoyer leurs ordres de bonne heure et les applications pour annonces ou pour des almanachs devront être adressés à M. Richard White, directeur-gérant, Gazette Printing Co. Montréal.



